

MONTANT DE LA COTISATION 2025 EN FONCTION DU CORPS, DU GRADE ET DE L'ECHELON

Certifié - CPE P.EPS PsyEN		Classe normale														
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
		Cotisation	130	157	160	163	167	171	181	192	205	220	235			
		Hors classe							Classe exceptionnelle							
		1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	HEA1	HEA2	HEA3	
		Cotisation	205	218	233	250	266	282	292	245	259	273	292	313	325	342

		Classe normale												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
Agrégé	Cotisation	146	177	179	192	202	215	230	246	264	280	292		
		Hors classe						Classe exceptionnelle						
		1	2	3	HEA1	HEA2	HEA3	1	HEA1	HEA2	HEA3	HEB1	HEB2	HEB3
		Cotisation	263	280	292	313	325	342	292	313	325	342	343	356

		1	2	3	4	5	HEA1	HEA2	HEA3	HEB1	HEB2	HEB3
		235	248	265	279	292	313	325	342	343	356	375
Chaires sup	Cotisation	235	248	265	279	292	313	325	342	343	356	375

Retraité

40 % de la cotisation
selon le corps et le
grade

		Catégorie II indice 321			Catégorie I indice 367			Indices supérieurs à 367		
Contractuel	Cotisation	121			136			142		

		Classe normale				
		35 h	32 h	28 h	24 h	Autre tps partiel
AESH et AED	Cotisation	57	52	45	39	Prendre contact

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNFOLC. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés"; vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant à snfolc.toulouse@gmail.com.

L'adhésion syndicale donne droit à un **crédit d'impôts égal à 66%** du montant total de votre versement. Chaque adhérent est membre de l'Association Force Ouvrière des Consommateurs (AFOC) et bénéficie d'une protection juridique.

PAIEMENT DE LA COTISATION

Pour les temps partiels, la cotisation se calcule au prorata du temps travaillé.

Vous pouvez y ajouter ☐ 5 € ☐ 10 € ☐ 15 € ☐ € pour la caisse d'aide à la grève qui permet de soutenir les syndiqués qui ont subi d'importantes pertes de salaire à la suite de mouvements de grève continus.

Montant total de la cotisation €

J'adhère pour l'année **civile** en cours. Le

Signature :

A renvoyer à SNFOLC 31, 93 boulevard de Suisse, 31200 TOULOUSE ou par mail à snfolc.toulouse@gmail.com avec le RIB.